

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-12-21

N° applicatif 2550

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC DES ACTIONS EDUCATIVES AU BENEFICE DE COLLEGIENS ALSACIENS

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 25 500 € à l'Université de Strasbourg pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Intégrées (PEI) à destination des collèges et à l'association Alter Alsace Energies pour la mise en œuvre du dispositif Cube's dans des collèges alsaciens.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG POUR LA MISE EN ŒUVRE PAR SCIENCE PO STRASBOURG DU PROGRAMME D'ETUDES INTEGREES (PEI) AU SEIN DE 10 COLLEGES ALSACIENS

LE PROGRAMME D'ETUDES INTEGREES (PEI) DE SCIENCE PO STRASBOURG, UN PROGRAMME D'EGALITE DES CHANCES

Depuis 2006, Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le Programme d'Etudes Intégrées (PEI). Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Les élèves, volontaires, sont principalement sélectionnés sur critères sociaux mais aussi académiques. Le programme intègre non seulement des élèves qui ont un excellent niveau scolaire mais également des élèves aux résultats moyens qui s'illustrent par leur motivation et leur goût de l'effort. 71% des élèves qui bénéficient du programme sont des filles car une attention est portée à l'autocensure dont celles-ci font preuve.

Le PEI fédère aujourd'hui 45 établissements émaillant l'ensemble du territoire régional. A la rentrée 2016, il s'est ouvert aux élèves de 3ème dans le cadre du dispositif des « parcours d'excellence » destiné à favoriser l'ambition et la réussite des élèves issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Il est ainsi proposé dans 10 collèges REP et REP+ au sein de l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le PEI propose un projet collectif visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques. Ce thème est choisi pour plusieurs raisons :

- il est tout d'abord inscrit au programme étudié par les élèves de troisième dans le cadre de leurs cours d'histoire-géographie, ce qui permet à ces élèves de bénéficier de synergies pour la préparation de leur brevet,
- les questions européennes constituent l'une des sphères d'excellence de Sciences Po Strasbourg,
- l'ancrage de Strasbourg en tant que capitale européenne est également prégnant,
- enfin, à l'heure du Brexit, il paraît primordial que les citoyens européens, et en particulier les plus jeunes d'entre eux, soient informés le plus objectivement possible des enjeux de l'Union Européenne.

Dans chaque collège, un groupe d'environ 10 élèves travaille sous la conduite d'une équipe pédagogique dans le cadre de ce projet collectif. Coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, chaque équipe poursuit 2 objectifs : la production d'un mémoire écrit sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, suivie d'une soutenance orale, en partie en langue étrangère (anglais ou langue maternelle des élèves, si celle-ci diffère du français, et s'ils le souhaitent). Les mémoires, composés d'environ 30 pages, sont travaillés sur plusieurs mois et ouvrent la possibilité de visites en lien avec le sujet choisi, telles que la découverte du Parlement européen. Plusieurs temps forts rythment l'année scolaire : la journée de lancement à Sciences Po, les ateliers organisés au sein de l'établissement, et la journée de soutenance des travaux réalisés, qui se déroule à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois,
- favoriser leur ouverture d'esprit,
- permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

Pour l'année scolaire 2020/2021, 13 collèges de l'académie de Strasbourg étaient partis prenantes de ce programme : cinq collèges de Strasbourg (les collèges Erasme, Hans Arp, Twinger, Jean Monnet et Solignac), sept collèges de l'Agglomération de Mulhouse (les collèges François Villon, Wolf, Saint-Exupéry, Bourtzwiller, Jean Macé, Kennedy et Bel Air) ainsi que le collège Molière à Colmar. Le PEI a ainsi bénéficié en 2020/2021 à 91 élèves de troisième.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la plupart de ces collèges poursuivent leur participation au dispositif proposé par Sciences Po Strasbourg. Malgré l'année scolaire très difficile qui vient de se terminer, où les différents confinements ont mis à mal l'organisation très ambitieuse et les possibilités de présence des élèves et des tuteurs autour de la réflexion du projet collectif, ce sont 10 collèges qui participeront au programme PEI Collèges en cette nouvelle année scolaire : les collèges Lamartine à Bischheim, Jean Macé, François Villon, Kennedy, Saint Exupéry et Wolf à Mulhouse ; les collèges Erasme, Hans Arp, Solignac et Twinger à Strasbourg. Ce sont 90 élèves qui devraient bénéficier du dispositif.

Sciences Po Strasbourg sollicite un soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 1 000 € par collège participant, soit un montant total de 10 000 €. Ce soutien doit permettre de contribuer au financement des activités pédagogiques (conception des dossiers d'études, évaluation des travaux écrits et oraux, déplacements dans les collèges et indemnisation des tuteurs étudiants), d'organiser des activités d'animation et d'ouverture culturelle pour les collégiens.

Il est précisé que le programme PEI est entièrement gratuit pour les collèges et pour les familles.

LES PERSPECTIVES

Les axes de développement du programme sont les suivants :

- en diversifier les implantations : le programme a vocation à s'implanter dans les quartiers populaires de la Politique de ville,
- construire un parcours complet : au programme initial PEI Terminale, qui a pour objectif de préparer les bacheliers au concours commun, se sont ajoutés PEI Première et PEI Collège, qui proposent aux élèves des projets d'ouverture centrés sur la diplomatie, les médias et l'Union européenne. Ainsi, la possibilité de suivre le parcours des jeunes bénéficiant du PEI est optimale, certains y participant de la troisième à la Terminale. Tous les lycées de secteur des collèges partenaires bas-rhinois ont été intégrés au programme (lycée Marcel Rudloff et Jean Monnet à Strasbourg, Marc Bloch à Bischheim) de manière à permettre la poursuite de parcours d'excellence.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Université de Strasbourg pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Intégrées (PEI) Collèges pour l'année scolaire 2021-2022, soit 1 000 € par collège participant.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ALTER ALSACE ENERGIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF CUBE'S AU SEIN DE COLLEGES ALSACIENS

CONTEXTE : LE CHALLENGE CUBE'S ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGES VERS LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Le challenge Cube'S est un concours organisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Il se déroule sur 5 ans : une année de concours suivie de 4 années de suivi. Il s'agit d'un projet national soutenu par le rectorat et placé sous le haut patronage des Ministres de la Transition Ecologique et de l'Education Nationale.

Son objectif est de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment. Pour cela, les actions portent sur les pratiques des usagers du bâtiment (notamment via des démarches de sensibilisation) et les méthodes de gestion et de maintenance des équipements, actions qui peuvent également permettre une amélioration du confort des usagers. Le challenge sur un an permet d'amorcer la démarche d'économies d'énergie et de mettre en place des bonnes pratiques qui s'inscriront dans la durée sur les années suivantes. Il se déroule dans un climat de convivialité au sein de l'établissement entre les différents membres du personnel et les élèves, ainsi qu'entre les établissements via 5 réunions de réseau, une formation pour tous les candidats et une application numérique (Energic).

En tant que Programme Certificats d'Economies d'Energie (CEE), Cube'S permet à chaque établissement participant de bénéficier de prestations d'accompagnement et de matériels pédagogiques. Le financement Certificats d'Economies d'Energie couvre l'accompagnement par le CEREMA qui comporte la formation à distance et l'animation du réseau, la fourniture des kits « Ambassadeurs » et « Etablissement », ainsi que l'accompagnement opérationnel d'un établissement pour 5 inscrits (essentiellement orienté sur la pédagogie et les usages du bâtiment).

LES ACTIONS D'ALTER ALSACE ENERGIES AU SEIN DES COLLEGES

L'association Alter Alsace Energies, créée en 1980, travaille à la sensibilisation du public à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la promotion des énergies renouvelables. Une partie de ses missions consiste à intervenir dans des établissements scolaires. Elle a ainsi mené plusieurs projets au sein des collèges avec l'objectif de sensibiliser tous leurs usagers : agents techniques, agents administratifs, élèves et équipes éducatives, aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie, y compris sur les questions des travaux entrepris sur le bâti.

Depuis le lancement du challenge Cube'S en 2019, les interventions d'Alter Alsace Energie sont ciblées sur les collèges inscrits dans le dispositif et viennent compléter le dispositif de base financé par l'IFPEB et le CEREMA par l'extension de l'accompagnement individualisé à tous les collèges inscrits et la mise en place d'un accompagnement complémentaire des établissements autour de l'optimisation des réglages des équipements (chaudière notamment), qui représente une source d'économie d'énergie importante et n'est pas intégré dans le dispositif de base de Cube'S.

L'OBJET DE LA SUBVENTION

La subvention attribuée à Alter Alsace Energies vise à assurer le suivi des 14 collèges ayant participé aux premières éditions du challenge pour leur permettre de rester mobilisés sur ces thématiques et d'accompagner les 5 nouveaux collèges qui ont décidé de se lancer dans le défi à partir de l'année scolaire 2021-2022.

La liste des établissements concernés est la suivante :

Année scolaire 2019-2020 :

- Collège Léonard de Vinci, MARMOUTIER
- Collège Pierre Claude, SARRE UNION
- Collège Albert Camus, SOUFFLENHEIM
- Collège Jacques Twinger, STRASBOURG
- Collège Stockfeld, STRASBOURG
- Collège La Pierre Polie, VENDENHEIM

Année scolaire 2020-2021 :

- Collège Erasme, STRASBOURG
- Collège Otfried, WISSEMBOURG
- Collège Mal de Mac Mahon, WOERTH
- Collège Lucien HERR, ALTKIRCH
- Collège MOLIERE, COLMAR
- Collège Victor HUGO, COLMAR
- Collège Alice MOSNIER, FORTSCHWIHR
- Collège les MÉNÉTRIERS, RIBEAUVILLE

Année scolaire 2021-2022

- Collège Jean-Jacques Waltz, dit Hansi, MARCKOLSHEIM
- Collège Haute-Bruche, SCHIRMECK
- Collège du Kochersberg, TRUCHTERSHEIM
- Collège Théodore MONOD, OTTMARSHEIM
- Collège Jean MERMOZ, WITTELSHEIM

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 500 € à Alter Alsace Energies pour la mise en œuvre du dispositif Cube's dans des collèges alsaciens au titre de l'année 2021.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes, selon le détail figurant en annexe 1, pour un montant total de 25 500 € :

- 10 000 € à l'Université de Strasbourg pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Intégrées (PEI) Collèges au titre de l'année scolaire 2021-2022, soit 1 000 € par collège participant ;
- 15 500 € à l'association Alter Alsace Energies pour la mise en œuvre du dispositif Cube's dans des collèges alsaciens, au titre de l'année 2021.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY